

## RECENSIONES LIBRORUM SELECTORUM

**Alfred Kölz, *Histoire constitutionnelle de la Suisse moderne. Ses fondements idéologiques et son évolution institutionnelle dans le contexte européen, de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, traduit de l'allemand par Alain Perrinjaquet et Sylvie Colbois, en collaboration avec Alfred Dufour et Victor Monnier, Berne, Stämpfli Editions SA, Bruxelles, Bruylant SA 2006, IV-708 p.**

Voici plus d'un siècle Charles Seignobos soulignait l'importance de l'étude de la vie politique suisse : « Il ne faudrait pas mesurer l'intérêt de l'histoire de la Suisse à la taille de son territoire. Ce petit pays tient une très grande importance dans l'histoire des institutions contemporaines de l'Europe. Chaque canton a été un champ d'expériences politiques, et comme chacun combinait d'une façon particulière des conditions différentes de langue, de religion, d'étendue territoriale, de vie économique, les expériences ont été très variées. Il n'est pas possible de décrire ici les agitations, les révolutions, les guerres, les discussions et les révisions de tous les cantons ; mais à quiconque veut comprendre l'évolution des sociétés démocratiques modernes, on doit recommander cette histoire comme le recueil le plus instructif d'exemples pratiques de l'application du principe de la souveraineté des peuples » (*Histoire politique de l'Europe contemporaine. Évolution des partis et des formes politiques. 1814-1896*, Paris, Armand Colin, 1897, p 239).

Alfred Kölz a excellemment effectué la recherche dont Seignobos esquissait les linéaments. Les spécialistes ont bien saisi la qualité et l'utilité de son travail, ainsi que la nécessité de le diffuser largement, d'où également sa traduction en italien (*Le origini della costituzione svizzera. Dibattiti ideologici e scontri politici fino al 1848*, traduction de Emanuele BERNASCONI, préface de Marina MASONI, Locarno, Armando Dadò Editore 1999). Rien d'étonnant à ce que la traduction française ait bénéficié du soutien de diverses fondations et de l'Office fédéral de la culture.

Il est particulièrement heureux de pouvoir rendre hommage à la *Neuere Schweizerische Verfassungsgeschichte* (Histoire constitutionnelle de la Suisse contemporaine) d'Alfred Kölz dans le premier numéro de la présente revue. L'*Histoire constitutionnelle de la Suisse moderne* est la traduction du t. 1<sup>er</sup>, vol. 1<sup>er</sup> de la *Neuere Schweizerische Verfassungsgeschichte – Ihre Grundlinien vom Ende der Alten Eidgenossenschaft bis 1848*, Berne, 1992, XIV-646 p. La version allemande est complétée par un vol. 2 – *Quellenbuch zur Neuere Schweizerischen Verfassungsgeschichte. Vom Ende des Alten Eidgenossenschaft bis 1948*, Berne 1992. Vient ensuite le tome 2 en deux volumes : le

vol. 1<sup>er</sup> s'intitule *Ihre Grundlinien in Bund und Kantonen seit 1848*, Berne 2004, p. XXXII-960. On espère que sa traduction verra le jour. Le vol. 2 qui l'accompagne rassemble des sources : *Quellenbuch zur Neueren Schweizerischen Verfassungsgeschichte von 1848 bis die Gegenwart*, Berne 1996, XVIII-576 p. On signale au passage un petit livre d'Alfred Kölz qui éclaire bien l'histoire constitutionnelle suisse : *Der Weg der Schweiz zum modernen Bundesstaat. 1789-1798-1848-1998. Historische Abhandlungen*, Coire, Ruediger, 1998, 232 p., avec un intéressant tableau des échanges d'idées entre le vieux continent et le monde anglo-américain.

Le volume traduit qu'on présente ici est divisé en 9 parties : 1<sup>ère</sup> partie – *Avant l'ère révolutionnaire* (p. 7-63), 2<sup>e</sup> partie – *La République helvétique et la Révolution française* (p. 65-71), 3<sup>e</sup> partie – *La Médiation* (p. 157-167), 4<sup>e</sup> partie – *La Restauration* (p. 169-225), 5<sup>e</sup> partie – *La Régénération : la phase libérale de 1830 à 1839* (p. 227-448), 6<sup>e</sup> partie – *La réaction conservatrice de 1839 à 1844* (p. 449-504), 7<sup>e</sup> partie – *La Régénération : la phase radicale de 1845 à 1847* (p. 505-595), 8<sup>e</sup> partie – *La naissance de la Constitution fédérale de 1848* (p. 597-676), 9<sup>e</sup> partie – *La question des sources et les perspectives de développement* (p. 675-692). Un plan classique donc, au service d'un contenu profond et original dicté par la continuité constitutionnelle que connaît la Suisse depuis la Régénération : Alfred Kölz s'est fixé pour but d'expliquer les origines de la Suisse actuelle. Celle-ci étant la résultante de multiples facteurs, Alfred Kölz étudie une foule de données : personnes, idées, courants de pensées, événements, expériences cantonales et étrangères. Il les présente dans leurs grandes lignes, puis insiste sur ce que les acteurs de la politique en ont compris et retenu car ce sont leurs convictions qui ont dicté leurs actions. Dès la première partie de l'ouvrage, il initie le lecteur à cette démarche. Sous un titre banal – *La Suisse à la fin de la Confédération* –, le chapitre 1<sup>er</sup> n'est pas du tout un résumé de l'excellent petit livre de Hans Conrad PEYER, *Verfassungsgeschichte der alten Schweiz* (Zurich 1978). Alfred Kölz dépeint l'ancienne Confédération avec les yeux des penseurs et hommes politiques qui entendaient la réformer. De même, le chapitre 2 – *Les nouvelles idées politiques et sociales au XVIII<sup>e</sup> siècle* – est une brève présentation de l'Europe éclairée, mais surtout un exposé de ce que les acteurs de la politique suisse en savaient. Par ricochet, cette façon de procéder conduit à réfléchir sur la circulation des idées, sur leur force, sur la formation des dirigeants et leurs aptitudes. Autrement dit, la méthode selon laquelle Alfred Kölz traite un thème induit chez le lecteur quantités de réflexions. Le lien constant entre histoire et droit positif justifie la taille inégale des parties du livre et le rend indissociable du *Droit constitutionnel suisse* de Andreas AUER, Giorgio MALINVERNI et Michel HOTTELIER (2<sup>e</sup> édition, Berne 2006). Les deux ouvrages ont leur valeur intrinsèque propre,

mais chacune décuple celle de l'autre. La véritable charpente du livre de Kölz est constituée par ses 26 chapitres et leurs paragraphes. Un *Index des noms de personnes et de lieux* aux renvois judicieux facilite la consultation de l'ouvrage. La vie, la formation et les expériences des hommes étant la clé de leurs idées et décisions, l'auteur a eu l'excellente idée de les présenter au fil du livre dans des notices en note lors de leur première occurrence.

La *Neuere Schweizerische Verfassungsgeschichte* est fondée sur le dépouillement de très nombreuses archives et une bibliographie aussi abondante que mûrement réfléchie dont on souhaite qu'elle constitue un jour le fond d'une bibliothèque spécialisée. Le travail témoigne d'une grande intelligence servie par une vaste culture et une méthode efficace. L'auteur décloisonne et combine droit constitutionnel, science politique, histoire des institutions et des idées politiques. Il apporte énormément au lecteur sous une forme compacte et savamment construite. En bon professeur, il le guide constamment en encadrant ses développements avec des présentations de situations, des comparaisons, des synthèses, des bilans, des exposés de problèmes. Le tout est très motivant. L'enthousiasme de Kölz est communicatif. On le retrouve tel qu'on a eu la chance de le connaître et de converser avec lui.

Les études spécialisées qui sont la trame du livre ne font jamais perdre de vue l'évolution générale. Seignobos avait écrit : « La Suisse contemporaine, comme la Belgique, comme les Pays-Bas, est un produit de la Révolution française. C'est la France qui a détruit en Suisse l'ancien régime aristocratique et a préparé l'établissement du nouveau régime démocratique » (*loc. cit.*). Passionné par l'histoire de France, Kölz a approfondi et affiné cette thèse. Il est vrai que l'irruption des troupes du Directoire a irrévocablement cassé l'ancien régime et permis la mise en place des institutions contemporaines, mais la phrase de Seignobos doit être complétée. La Suisse fédérale est le fruit complexe de multiples influences. L'apport français est indéniable, notamment avec des emprunts à la « Constitution girondine » et la « Constitution montagnarde » (p. 83-101, 308, 345). Au passage, le lecteur prend une leçon de politique : des hommes furent assez habiles pour introduire en Suisse des mécanismes juridiques empruntés à un régime de terreur complètement discrédité. Ceci ne doit faire oublier ni l'effervescence des cantons à laquelle d'importants développements sont consacrés (p. 329-595 : droit constitutionnel des cantons, expériences des cantons, spécialement ceux de Lucerne, Vaud, Berne et Genève.), ni les contributions des autres pays, en particulier le « *Great Compromise* » du Connecticut (p. 430, 609-623) et l'adaptation du partage des compétences entre l'Union américaine et les États locaux aux rapports entre la Confédération et les cantons (p. 425-

432, 636, 648-661).

On retient trois grandes leçons, parmi d'autres (p. 675-692), de la savante rétrospective d'Alfred Kölz : la première est qu'une institution étrangère ne peut s'implanter que si elle entre en résonance avec une institution traditionnelle ou, au moins, avec ce que les gens en croient d'un point de vue idéologique ou émotionnel ; la seconde est que la pratique des dirigeants suisses dont témoignent, par exemple, les messages du Conseil fédéral qui accompagnent les projets de loi, de regarder ce qui se fait ailleurs avant de choisir ce qui conviendra au pays correspond à une tradition de prudence fortement ancrée ; la troisième est que la réputation de gens pacifiques soucieux de compromis attribuée aux Suisses doit être nuancée. Leur vie politique est souvent manipulation et violence : des minorités ont imposé irrégulièrement leurs choix à une majorité récalcitrante ou franchement hostile. Le livre le montre clairement. C'est un des mérites de son objectivité.

Cette même objectivité conduit Alfred Kölz à parler, quoique brièvement puisque leur point de vue ne l'a pas emporté, des opposants au mouvement général. Les passages consacrés à la cassure entre, d'une part l'élite libérale et radicale, et, d'autre part, les milieux populaires qui se débattent dans des difficultés économiques méritent attention. Les progressistes se sont appuyés sur les masses pour renverser l'ancien régime. Ils se les sont conciliés en mettant fin à des abus de l'ancien régime tels que les droits féodaux (au sens large) qui les contrariaient aussi (p. 140-142). Ils ont bien vu la nécessité de généraliser une instruction publique guidée par les idées nouvelles pour former des citoyens réfléchis, une main d'œuvre qualifiée, des ingénieurs compétents, etc., mais leurs vues sociales sont restées courtes. C'est une faiblesse des doctrines libérales et radicales. L'opposition des plus démunis, et ils sont nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle, vient de ce que le progrès se traduit par une aggravation de leur situation. Naturellement, ils réagissent en laissés pour compte (p. 247-256). Cette leçon est toujours à méditer.

On terminera sur une remarque importante : la préface de la traduction française relève à juste titre le caractère citoyen de l'ouvrage. Il n'est pas seulement un manuel destiné à la formation d'étudiants, mais il s'adresse à eux en tant que Suisses de demain. A ce titre, il concerne tous les hommes et les femmes qui s'intéressent au pays, en particulier les responsables politiques et économiques. Sa publication est particulièrement opportune après l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale de 1999, qui, en dépit de son appellation, est une révision de la Constitution de 1848, et qui est le signe d'une Suisse, une fois de plus, à la croisée des chemins. Or, une approche historique des grandes orientations est existentielle pour un pays qui n'a ni peuple, ni langue, ni civilisation (*Kultur*) uniques, mais une façon d'être

ensemble qui s'est faite peu à peu en 700 ans (Message du Conseil fédéral du 1.6.1937 *concernant la reconnaissance du romanche comme langue nationale*, FF 1937 II 1).

Prof. Yves Le Roy et Dr Marie-Bernadette Schœnenberger